

Fiche de préparation et de suivi d'une baignade ACM

Fiche opérationnelle de préparation, qualification, effectifs, surveillance et pointage d'une baignade ACM.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
2.0	28/08/2026	01/10/2026	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Vérification réglementaire à renouveler le 1er octobre 2026 : l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 change à cette date. Ce modèle n'est ni un Pass-nautique ni une qualification de surveillance.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Baignade

Date	Lieu
Type : piscine / baignade aménagée / hors baignade aménagée	Responsable de baignade / qualification
Accord / contact du responsable du site	

Groupe

Nombre de mineurs -6 ans	Nombre de mineurs 6 ans et +
Nombre d'animateurs dans l'eau / présents	Liste nominative jointe

Préparation

Reconnaissance du lieu	Zone matérialisée si nécessaire
Qualité / autorisation de baignade vérifiée	Météo / conditions
Trousse / téléphone / moyens de secours	

Pointage nominatif

Nom / prénom	Âge	Groupe	Entrée eau	Sortie eau	Aptitude / attestation nautique requis pour l'activité : oui/non	Observation

Bilan

Incident / observation	Heure fin baignade
---------------------------------	-----------------------------

Visa responsable 	
--------------------------------------	--

Points de vigilance

Vérification réglementaire à renouveler le 1er octobre 2026 : l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 change à cette date. Ce modèle n'est ni un Pass-nautique ni une qualification de surveillance.

Sources de vérification

- **Légifrance - Activités physiques en ACM**

Arrêté du 25 avril 2012 pris pour l'application de R.227-13
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025837392/>

- **Légifrance - Modification 2026 des qualifications de surveillance de baignade**

Arrêté du 24 mars 2026
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053749161>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Checklist prestataire d'activité physique et éducateur sportif

Fiche de vérification avant une activité physique ou sportive encadrée par un prestataire ou un intervenant.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce document n'atteste pas lui-même la qualification d'un encadrant. Pour un éducateur sportif rémunéré, contrôler la situation via les justificatifs et le service public de recherche des éducateurs sportifs.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Activité et cadre

- ☐ Activité / discipline identifiée
- ☐ Date, lieu et public
- ☐ Règles spécifiques de l'annexe de l'arrêté du 25 avril 2012 vérifiées si l'activité est concernée
- ☐ Conditions météo/site compatibles
- ☐ Consignes d'urgence et de repli prévues

Observations :

Encadrant / prestataire

- ☐ Nom de l'encadrant
- ☐ Structure prestataire
- ☐ Statut de l'intervention identifié
- ☐ Qualification adaptée vérifiée
- ☐ Carte professionnelle en cours de validité vérifiée lorsque l'encadrement rémunéré l'exige
- ☐ Recherche dans le répertoire officiel des éducateurs effectuée le : ____

Observations :

Assurance et organisation

- ☐ Assurance / convention du prestataire vérifiée selon le contrat
- ☐ Effectif et organisation conformes au cadre applicable
- ☐ Matériel / EPI prévus
- ☐ Répartition des responsabilités entre ACM et prestataire explicitée

Observations :

Validation

- ☐ Nom du vérificateur
- ☐ Date
- ☐ Observations / pièces consultées

Observations :

Points de vigilance

Ce document n'atteste pas lui-même la qualification d'un encadrant. Pour un éducateur sportif rémunéré, contrôler la situation via les justificatifs et le service public de recherche des éducateurs sportifs.

Sources de vérification

• Légifrance - Encadrement des activités physiques en ACM

CASF R.227-13
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033253205/

• Légifrance - Activités physiques en ACM

Arrêté du 25 avril 2012 pris pour l'application de R.227-13
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025837392/>

• Ministère des Sports - Éducateurs sportifs

Carte professionnelle et vérification des éducateurs déclarés
<https://www.sports.gouv.fr/educateurs-sportifs>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Fiche groupe pour activité physique ou sportive

Liste opérationnelle des participants et prérequis à transmettre à l'encadrement d'une activité physique lorsque cela est utile.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Une liste nominative n'est pas universellement exigée pour toutes les activités. Utiliser cette fiche comme outil de maîtrise du groupe et renseigner uniquement les prérequis réellement applicables à l'activité.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Identification de l'activité

Activité	Date / horaires
Lieu	Responsable ACM
Encadrant activité / prestataire	

Participants

Nom et prénom	Âge	Groupe	Prérequis / attestation lorsque le texte de l'activité l'exige	Équipement remis / contrôlé	Observation utile

Avant / après

Effectif au départ	Effectif confié à l'encadrant
Effectif récupéré	Incident / observation
Signature ou validation du responsable	

Points de vigilance

Une liste nominative n'est pas universellement exigée pour toutes les activités. Utiliser cette fiche comme outil de maîtrise du groupe et renseigner uniquement les prérequis réellement applicables à l'activité.

Sources de vérification

- **Légifrance - Encadrement des activités physiques en ACM**

CASF R.227-13
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033253205/

- **Légifrance - Activités physiques en ACM**

Arrêté du 25 avril 2012 pris pour l'application de R.227-13
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025837392/>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Checklist ouverture d'un local avec hébergement pour mineurs

Checklist de préparation du dossier d'un local hébergeant des mineurs sans reproduire le Cerfa officiel.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Cette checklist ne remplace jamais le Cerfa 12751*01, une autorisation d'ouverture, le registre de sécurité, un PV de commission ou une pièce délivrée par l'administration / le gestionnaire.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Déclaration

- ☐ Cerfa officiel 12751*01 utilisé lorsque requis
- ☐ Transmission / démarche auprès du service compétent
- ☐ Récépissé / preuve de démarche conservé

Observations :

Pièces propres au local

- ☐ Plans demandés disponibles
- ☐ Assurance du local disponible
- ☐ Autorisation d'ouverture / pièces municipales si concernées
- ☐ PV / avis de commission de sécurité disponible
- ☐ Registre de sécurité accessible
- ☐ Dossier technique amiante si concerné

Observations :

Situations particulières

- ☐ Avis / démarches restauration si repas préparés ou servis selon le cas
- ☐ Avis / autorisation PMI pour moins de six ans si accueil concerné
- ☐ Capacités et espaces de couchage vérifiés

Observations :

Avant occupation

- ☐ Consignes incendie connues de l'équipe
- ☐ Issues et cheminements repérés
- ☐ Point de rassemblement identifié
- ☐ Contact du gestionnaire disponible
- ☐ Contrôle documentaire daté

Observations :

Points de vigilance

Cette checklist ne remplace jamais le Cerfa 12751*01, une autorisation d'ouverture, le registre de sécurité, un PV de commission ou une pièce délivrée par l'administration / le gestionnaire.

Sources de vérification

• Service-Public.fr - Cerfa 12751*01 - Déclaration d'un local hébergeant des mineurs

Cerfa n°12751*01 et pièces de contrôle associées

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfaAndExtension=12751%2A01>

• Service-Public.fr - Règles de sécurité incendie d'un ERP

Sécurité incendie et registre de sécurité ERP

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31684>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Plan de couchage et répartition des chambres en séjour ACM

Trame de répartition des mineurs et de l'équipe dans les espaces de couchage d'un séjour.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : La répartition doit être adaptée aux locaux réels, aux capacités autorisées, au projet pédagogique et à la sécurité. Cette trame ne crée aucune règle de couchage supplémentaire.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Séjour et bâtiment

Nom du séjour	Site / bâtiment
Dates	Capacité déclarée / autorisée à vérifier
Responsable du plan de couchage	

Répartition

Bâtiment / niveau	Chambre / zone	Capacité de la pièce	Nom et prénom du mineur ou personnel	Âge / groupe	Lit / emplacement	Observation

Sécurité nocturne

Effectif total compté	Présence de l'équipe organisée
Chemins d'évacuation laissés libres	Consignes de nuit connues
Besoins particuliers / PAI pris en compte de manière confidentielle	

Points de vigilance

La répartition doit être adaptée aux locaux réels, aux capacités autorisées, au projet pédagogique et à la sécurité. Cette trame ne crée aucune règle de couchage supplémentaire.

Sources de vérification

- **Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs**

Cadre national des ACM - CASF

<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

- **Service-Public.fr - Cerfa 12751*01 - Déclaration d'un local hébergeant des mineurs**

Cerfa n°12751*01 et pièces de contrôle associées

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfaAndExtension=12751%2A01>

- **Service-Public.fr - Règles de sécurité incendie d'un ERP**

Sécurité incendie et registre de sécurité ERP

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31684>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Checklist séjour collectif de mineurs à l'étranger

Checklist de préparation administrative, sanitaire et de sécurité d'un séjour collectif de mineurs à l'étranger.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Les formalités dépendent de la destination, de la nationalité et de la situation de chaque mineur. Toujours consulter les sources officielles actualisées avant le départ.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Démarches ACM

- ☐ Déclaration de l'accueil via le canal applicable vérifiée
- ☐ Informations de séjour cohérentes avec la déclaration
- ☐ Coordonnées des responsables et hébergements finalisées

Observations :

Formalités de voyage

- ☐ Pièce d'identité de chaque mineur vérifiée
- ☐ AST officielle lorsque la situation l'exige
- ☐ Copie du titre du parent signataire de l'AST lorsque requise
- ☐ Visa / conditions d'entrée vérifiés selon destination et nationalité
- ☐ Documents de santé / couverture / assistance préparés selon destination

Observations :

Sécurité

- ☐ Conseils aux voyageurs consultés récemment
- ☐ Coordonnées ambassade / consulat utiles
- ☐ Inscription Ariane envisagée selon recommandations

☐ Assistance / assurance et procédure de rapatriement connues

☐ Contacts familles et organisateur accessibles

Observations :

Organisation

☐ Itinéraire et transports vérifiés

☐ Liste nominative actualisée

☐ Hébergements et contacts locaux

☐ Trousse / traitements / PAI organisés

☐ Briefing équipe et mineurs effectué

Observations :

Points de vigilance

Les formalités dépendent de la destination, de la nationalité et de la situation de chaque mineur. Toujours consulter les sources officielles actualisées avant le départ.

Sources de vérification

• France Diplomatie - Préparation des séjours collectifs à l'étranger pour les mineurs

Fiche officielle mise à jour le 5 juin 2026

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/fiches-pratiques/legislation/la-preparation-des-sejours-collectifs-a-l-etranger-pour-les-mineurs>

• France Diplomatie - Conseils aux voyageurs

Informations de sécurité et formalités par destination

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

• France Diplomatie - Autoriser la circulation à l'étranger d'un enfant mineur

Pièce d'identité, AST et formalités selon destination

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francaises-et-aux-francais/formalites-avant-le-depart/autoriser-la-circulation-a-l-etranger-d-un-enfant-mineur>

• Ministère chargé de la Jeunesse - Téléprocédure Accueils de Mineurs (TAM)

Déclaration des ACM via TAM

<https://www.jeunes.gouv.fr/la-teleprocedure-accueils-de-mineurs-tam-250>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Fiche urgence pour séjour ACM à l'étranger

Fiche réflexe à compléter avant le départ pour centraliser les contacts et procédures en cas d'urgence à l'étranger.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Compléter avec les numéros du pays concerné. En situation d'urgence, suivre les consignes des autorités locales, des services diplomatiques et de l'assistance.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Séjour

Pays / zone	Dates
Adresse(s) d'hébergement	Responsable du séjour
Téléphone du responsable	

Urgence locale

Numéro d'urgence local	Adresse / contact structure de santé proche
Ambassade / consulat utile	Assistance assurance / numéro de dossier

Contact organisateur en France

.....

Documents et groupe

Emplacement sécurisé des copies de documents

.....

Liste des participants disponible : oui/non

.....

PAI / traitements d'urgence accessibles : oui/non

.....

Moyen de communication de secours prévu : oui/non

.....

Traçabilité d'un événement

Date / heure

.....

Lieu

.....

Personnes concernées

.....

Mesures prises

.....

Autorités / assistance contactées

.....

Information de l'organisateur / familles

.....

Suite donnée

.....

Points de vigilance

Compléter avec les numéros du pays concerné. En situation d'urgence, suivre les consignes des autorités locales, des services diplomatiques et de l'assistance.

Sources de vérification

• France Diplomatie - Conseils aux voyageurs

Informations de sécurité et formalités par destination
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

• France Diplomatie - Préparation des séjours collectifs à l'étranger pour les mineurs

Fiche officielle mise à jour le 5 juin 2026

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/fiches-pratiques/legislation/la-preparation-des-sejours-collectifs-a-l-etranger-pour-les-mineurs>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Checklist camping et bivouac en ACM

Outil de préparation d'un camping ou bivouac en ACM : terrain, eau, hygiène, météo, incendie et secours.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Les règles locales de camping, de feu, d'accès à l'eau et de protection de l'environnement peuvent varier. Vérifier les prescriptions du propriétaire, de la commune, du préfet et du gestionnaire du site.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Terrain et autorisations

- ☐ Propriétaire / gestionnaire identifié
- ☐ Accord d'occupation obtenu lorsque nécessaire
- ☐ Règles locales et restrictions du terrain vérifiées
- ☐ Accès des secours repéré
- ☐ Risques du site évalués

Observations :

Eau, hygiène, déchets

- ☐ Eau potable disponible / solution prévue
- ☐ Toilettes / hygiène organisées
- ☐ Déchets et eaux usées gérés
- ☐ Stockage des aliments adapté
- ☐ Nettoyage / désinfection organisé

Observations :

Incendie et météo

- ☐ Risque incendie / restrictions locales consultés

- ☐ Zone de cuisson autorisée et sécurisée si prévue
- ☐ Prévisions météo suivies
- ☐ Solution de repli / évacuation prévue
- ☐ Protection chaleur / orage / vent organisée

Observations :

Groupe

- ☐ Effectifs et encadrement connus
- ☐ Pointage prévu
- ☐ Couchage / équipement adaptés
- ☐ Contacts d'urgence accessibles
- ☐ Trousse / traitements / PAI organisés

Observations :

Points de vigilance

Les règles locales de camping, de feu, d'accès à l'eau et de protection de l'environnement peuvent varier. Vérifier les prescriptions du propriétaire, de la commune, du préfet et du gestionnaire du site.

Sources de vérification

• Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs

Cadre national des ACM - CASF
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

• Gouvernement - Géorisques - connaître les risques près de chez soi

Information publique sur les risques naturels et technologiques
<https://www.georisques.gouv.fr/>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Autorisation du propriétaire pour camping ou bivouac ACM

Modèle d'accord écrit entre propriétaire/gestionnaire et organisateur pour l'occupation temporaire d'un terrain.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Modèle d'accord pratique uniquement. Il ne vaut pas autorisation administrative et ne dispense pas de vérifier les interdictions ou prescriptions locales applicables au camping, au feu et au site.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Parties

Propriétaire / gestionnaire : nom, qualité, coordonnées

.....

Organisateur ACM : dénomination, représentant, coordonnées

.....

Terrain et période

Adresse / localisation précise

.....

Zone autorisée

.....

Dates et horaires d'occupation

.....
Effectif prévisionnel
Usage prévu

Conditions convenues

Accès à l'eau : modalités
Sanitaires : modalités
Accès véhicules / secours
Feux / cuisson : conditions ou interdiction
Déchets / remise en état
Équipements mis à disposition
Autres règles du site

Accord

Date

Nom et signature propriétaire / gestionnaire

.....

Nom et signature organisateur

.....

Observations / annexes

.....

Points de vigilance

Modèle d'accord pratique uniquement. Il ne vaut pas autorisation administrative et ne dispense pas de vérifier les interdictions ou prescriptions locales applicables au camping, au feu et au site.

Sources de vérification

• Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs

Cadre national des ACM - CASF

<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Information et accord familial - activité autonome en accueil de scoutisme

Modèle ciblé pour formaliser l'information et l'accord des familles lorsqu'une activité en autonomie entre dans le cadre prévu pour les accueils de scoutisme.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Modèle réservé aux accueils de scoutisme et aux conditions précises de l'arrêté du 21 mai 2007. Il ne généralise pas l'autonomie à tous les ACM.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Accueil et groupe

Accueil de scoutisme / organisateur	Groupe concerné
Mineurs âgés de plus de 11 ans : vérifié	Activité sans hébergement ou de 3 nuits maximum : vérifié
Période / lieu	

Préparation prévue

Activité explicitement prévue au projet pédagogique	Préparation avec les mineurs réalisée
Moyens adaptés prévus	Lieux d'activité repérés

.....	
Moyen de communication effectif	Adultes en capacité d'intervenir à tout moment
Responsables du groupe ayant validé l'autonomie des mineurs	

Information de la famille

Description de l'activité autonome	Durée / zone
Moyen de contact / dispositif d'intervention	Principales consignes communiquées

Accord

Nom du mineur	Responsable légal informé
Je reconnais avoir reçu les informations et donne mon accord pour cette activité dans le cadre décrit	Date
Signature	

Points de vigilance

Modèle réservé aux accueils de scoutisme et aux conditions précises de l'arrêté du 21 mai 2007. Il ne généralise pas l'autonomie à tous les ACM.

Sources de vérification

- Légifrance - Encadrement des accueils de scoutisme

Arrêté du 21 mai 2007 - notamment art. 2 activités en autonomie
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000273871/>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Plan fortes chaleurs et canicule en ACM

Checklist opérationnelle fondée sur les recommandations ministérielles 2026 pour adapter l'accueil pendant une vague de chaleur.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce document organise la prévention ; il ne remplace pas les consignes préfectorales, sanitaires ou de l'organisateur données pendant un épisode de chaleur.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Bâtiments

- ☐ Locaux les moins exposés identifiés
- ☐ Stores / volets gérés selon exposition
- ☐ Aération courte en période chaude et rafraîchissement nocturne si possible
- ☐ Salle refuge fraîche / climatisée identifiée si disponible
- ☐ Renouvellement d'air surveillé

Observations :

Hydratation et santé

- ☐ Eau accessible en permanence
- ☐ Boissons proposées régulièrement
- ☐ Mineurs fragiles / en situation de handicap identifiés dans le respect de la confidentialité
- ☐ Conservation des médicaments vérifiée avec les recommandations utiles
- ☐ Équipe sensibilisée aux signes d'alerte

Observations :

Activités et sorties

- ☐ Activités physiques réduites lorsque nécessaire

- ☐ Sorties supprimées / adaptées aux heures les plus chaudes
- ☐ Ombre / couvre-chef / protection solaire organisés
- ☐ Solution pour mettre rapidement un mineur au frais
- ☐ Décision de maintien des événements réévaluée

Observations :

Restauration et information

- ☐ Stockage alimentaire surveillé
- ☐ Repas adaptés
- ☐ Familles informées sur tenue / protection à prévoir
- ☐ Consignes affichées à l'équipe et aux mineurs
- ☐ SAMU 15 rappelé en cas de coup de chaleur

Observations :

Points de vigilance

Ce document organise la prévention ; il ne remplace pas les consignes préfectorales, sanitaires ou de l'organisateur données pendant un épisode de chaleur.

Sources de vérification

• Ministère chargé de la Jeunesse - Vague de chaleur : recommandations pour les ACM

Recommandations publiées le 18 juin 2026, modifiées le 20 juin 2026

<https://www.jeunes.gouv.fr/vague-de-chaleur-recommandations-pour-les-accueils-collectifs-de-mineurs-acm-73>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Fiche risques majeurs et mise à l'abri d'un ACM

Trame pratique pour repérer les risques du site et préparer alerte, mise à l'abri, évacuation et comptage.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Fiche d'organisation pratique. Elle ne doit pas être présentée comme un PPMS réglementaire universel pour tous les ACM ; elle doit être adaptée aux risques et aux consignes réelles du site.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Risques du site

- ☐ Risques naturels / technologiques consultés
- ☐ Consignes communales / préfectorales identifiées
- ☐ Risque incendie / inondation / mouvement de terrain / industriel / autre selon site
- ☐ Zones à éviter / itinéraires identifiés

Observations :

Organisation

- ☐ Moyen de réception des alertes
- ☐ Responsable de déclenchement
- ☐ Lieu(x) de mise à l'abri
- ☐ Itinéraire d'évacuation / point de rassemblement
- ☐ Liste / pointage des mineurs et personnels accessible
- ☐ Trousse / médicaments d'urgence / PAI accessibles

Observations :

Communication

- ☐ Numéros secours

- ☐ Contact organisateur
- ☐ Contact gestionnaire du site
- ☐ Modalité d'information des familles
- ☐ Moyen de communication de secours

Observations :

Exercice / mise à jour

- ☐ Date de vérification
- ☐ Exercice / briefing réalisé
- ☐ Anomalies observées
- ☐ Actions correctives
- ☐ Date prochaine revue

Observations :

Points de vigilance

Fiche d'organisation pratique. Elle ne doit pas être présentée comme un PPMS réglementaire universel pour tous les ACM ; elle doit être adaptée aux risques et aux consignes réelles du site.

Sources de vérification

• Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs

Cadre national des ACM - CASF
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

• Gouvernement - Géorisques - connaître les risques près de chez soi

Information publique sur les risques naturels et technologiques
<https://www.georisques.gouv.fr/>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Checklist accueil de mineurs de moins de six ans et PMI

Checklist de préparation d'un accueil concerné par la procédure applicable aux mineurs scolarisés de moins de six ans.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Les modalités de dossier et l'avis PMI sont départementaux. Cette checklist ne constitue ni l'avis de la PMI ni l'autorisation préfectorale.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Procédure

- ☐ Situation de l'accueil au regard des moins de six ans vérifiée
- ☐ SDJES contacté si nécessaire
- ☐ Procédure / pièces PMI départementales identifiées
- ☐ Autorisation / avis requis obtenus avant ouverture lorsque applicable

Observations :

Locaux et rythmes

- ☐ Capacité / espaces adaptés au public
- ☐ Sanitaires accessibles et adaptés
- ☐ Temps de repos / sieste organisé
- ☐ Espaces calmes identifiés
- ☐ Sécurité des cheminements et du mobilier vérifiée

Observations :

Équipe et projet

- ☐ Organisation d'encadrement adaptée
- ☐ Projet pédagogique traite les besoins du public
- ☐ Accueil / départ et transmissions aux familles organisés
- ☐ Santé / PAI / traitements préparés

Observations :

Contrôle

- ☐ Coordonnées PMI / SDJES utiles
- ☐ Date de vérification
- ☐ Pièces locales conservées
- ☐ Observations

Observations :

Points de vigilance

Les modalités de dossier et l'avis PMI sont départementaux. Cette checklist ne constitue ni l'avis de la PMI ni l'autorisation préfectorale.

Sources de vérification

• Légifrance - Accueil collectif d'enfants scolarisés de moins de six ans

Code de la santé publique L.2324-1
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000048599947/

• Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs

Cadre national des ACM - CASF
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.

Checklist préparation d'une demande d'aménagement exceptionnel de direction ACM

Support de préparation d'un dossier à présenter au SDJES lorsque l'organisateur envisage le dispositif exceptionnel prévu par le CASF.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce document ne vaut pas demande officielle ni autorisation. L'aménagement est exceptionnel, temporaire et relève de la décision du préfet dans les conditions réglementaires ; utiliser le canal et les pièces demandés par le SDJES.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Besoin à documenter

- ☐ Type d'accueil
- ☐ Dates / durée
- ☐ Effectif et âges
- ☐ Motif précis du besoin de direction
- ☐ Éléments montrant que le besoin ne peut être satisfait autrement

Observations :

Personne envisagée

- ☐ Nom / prénom
- ☐ Fonction actuelle
- ☐ Qualifications / titres
- ☐ Expérience d'animation et de direction
- ☐ Disponibilité sur toute la période

Observations :

Mesures de sécurisation

- ☐ Organisation de l'équipe
- ☐ Accompagnement / référent organisateur
- ☐ Modalités de suivi
- ☐ Mesures spécifiques liées au public / effectif

Observations :

Démarche

- ☐ SDJES compétent identifié
- ☐ Modalités / formulaire local demandé au SDJES
- ☐ Pièces demandées rassemblées
- ☐ Date de transmission
- ☐ Décision reçue / référence
- ☐ Conditions fixées par l'autorité reportées dans l'organisation

Observations :

Points de vigilance

Ce document ne vaut pas demande officielle ni autorisation. L'aménagement est exceptionnel, temporaire et relève de la décision du préfet dans les conditions réglementaires ; utiliser le canal et les pièces demandés par le SDJES.

Sources de vérification

• Légifrance - Conditions de direction des ACM

CASF R.227-14 - aménagement exceptionnel temporaire par le préfet
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033253201/

• Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs

Cadre national des ACM - CASF
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.